

## COMPTE RENDU CONSEIL 29 AOUT 2016.

Présents : Sylvie VALLADE, Gérald BATISSOU, Maire Line VALADE, Isabelle MIGUEL DIAS, François BUISSON, Jean Marc BARRIERE, Sylvie LUCET, Marc LOBO, Amandine BRESSON, Cécilia GOURGOUSSE

Pouvoirs : Franck DELAUTRETTE à Cécilia GOURGOUSSE, Martial BARBONNAIS à Isabelle MIGUEL DIAS, Daniel OFFER à Sylvie VALLADE

Madame Sylvie LUCET est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu du conseil du 27 juin** : 4 contre (Marc Lobo, Amandine Bresson, Franck Delautrette, Cécilia Gourgousse)
- **Document unique des risques** : Madame le Maire rappelle que nous avons un stagiaire pour 3 mois, afin qu'il établisse le document unique d'évaluation des risques, document obligatoire depuis de nombreuses années. Il a travaillé avec le centre de gestion, et après un travail complet, il détaillé les tâches exercées par chacun des agents et évalué les risques pour chaque poste. Ce document est complet et comporte des actions correctives à mener. Gérald Batissou présente succinctement ce document et explique qu'il n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure des mesures prises.  
Cécilia Gourgousse indique qu'il faut insister sur la formation de tous les agents.  
Action qui se met petit à petit en place.  
Marc Lobo demande le chiffrage du plan d'action. Le document ayant été terminé mi juillet, le chiffrage n'est pas encore fait. Notre stagiaire a effectué une demande de prise en charge financière auprès du centre de gestion. Cette demande a été acceptée en réunion du comité technique paritaire du 14 juin 2016. Le conseil doit valider le document unique afin de le rendre applicable et dans le même temps percevoir l'aide.  
VOTE : validation du document unique : pour à l'unanimité  
Ce stagiaire a obtenu son master 2 en manager territorial mi juillet.
- **Règlement intérieur de l'école** : Madame le Maire rappelle qu'un règlement intérieur de l'école est mis en place chaque année. Nous avons effectué quelques modifications par rapport à celui adopté l'année dernière, notamment concernant les ateliers périscolaires. Isabelle Miguel Dias donne lecture du règlement et en explique les différents points. Elle rappelle également que ce document est validé par l'éducation nationale, et qu'il est primordial que toutes les familles signent ce règlement afin que les règles de vie en société puissent être appliquées et que notre responsabilité soit couverte par notre assurance  
VOTE : validation du règlement : pour 12 , 1 abstention (Marc Lobo)

- **Location salle polyvalente , consommation d'électricité :** Madame le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent conseil. La délibération de 2011 concernant la consommation d'électricité comporte trois cas de figures en contradiction les uns avec les autres. La délibération que nous avons prise en Janvier dernier porte essentiellement sur les tarifs de location de la salle et il s'agit donc ce soir de préciser les choses. Madame le Maire propose le texte suivant : « pour tous les locataires, il est inclus un forfait de 100 kw dans la location. Tout dépassement sera facturé 0.15 € le kw supplémentaire. Pour les associations communales qui bénéficient d'une utilisation annuelle gratuite, le chauffage sera aussi offert une fois par an ».

VOTE : 12 pour 1 abstention (Marc Lobo)

Marc Lobo engage le débat sur l'éventualité de revoir le mode de chauffage car il est difficile de quantifier ce que représente 100 kw. La commission travaux va donc réfléchir sur ce sujet.
  
- **Demandes de subventions :** Madame le Maire explique que nous avons reçu 3 nouvelles demandes de subvention :

  - Le Lycée Jean Baptiste Darnet de St Yrieix demande une subvention pour 3 enfants domiciliés à St Hilaire qui se rendront à Londres en octobre 2016(. Pour info, nous avons versé 50 € en 2015 pour un voyage similaire)

VOTE : 50 € par enfant : unanimité

  - Le Collège Arsène Bonneaud de Nexon demande une subvention pour emmener 11 enfants domiciliés à St Hilaire à la piscine. Mr Lobo rappelle que les enfants du primaire ne vont pas à la piscine et qu'il serait préférable de subventionner les enfants de l'école. Madame Le Maire indique que ce n'est pas du fait de la commune, mais que le projet pédagogique de l'école incombe aux enseignants

VOTE pour une subvention de 300 € : 11 pour 2 abstentions ( Cécilia Gourgousse, Franck Delautrette)

  - Le GVA de Nexon. Madame le Maire donne lecture du bilan financier. L'association regroupe 13 adhérents. Cécilia Gourgousse explique que l'argent sert à faire des essais sur les cultures, et de faire en sorte que les agriculteurs se réunissent.

VOTE pour une subvention de 100 € : à l'unanimité
  
- **PLUi :** Madame le Maire rappelle qu' un PLU intercommunal est en cours de réalisation. Au mois de Janvier nous nous étions prononcé sur une possible révision simplifiée du PLU afin de permettre la création d'un centre de formation à La Croix Sainte-Valérie. Après avis de la DDT et des services de la Préfecture cette démarche doit être prise en main par la Communauté de Communes car le projet nécessite la modification du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). La mise en place d'un PLUi est en cours. Il ne s'agira donc pas dans ce cas d'une révision simplifiée du PLU existant mais de prévoir dans le PLUi de passer la zone de la Croix Sainte Valérie en zone constructible.

VOTE : pour à l'unanimité

- **SEHV** : Madame le Maire rappelle la discussion du 30 mai 2016 concernant la sécurisation des réseaux électriques, le conseil s'était prononcé comme suit :  
pour la sécurisation au niveau du château et au niveau de la chapelle sous condition de garder les lampadaires .  
Pour les travaux de sécurisation de l'alimentation du réseau électrique de la Chapelle à la Croix La Faye, il nous faut prendre une délibération pour confier la maîtrise d'ouvrage au syndicat Energie Haute Vienne.  
Il s'agit d'enterrer la ligne sur environ 200 mètres. Le coût reste très modeste pour nous puisque nous n'avons qu'un candélabre à charge. Il sera posé le même modèle que route de Vialotte pour un coût de 1 049,04 Euros. Madame le Maire lit le projet de délibération pour confier la maîtrise d'ouvrage au SEHV  
VOTE : pour à l'unanimité

**Devis plafonds** : il a été demandé plusieurs devis pour la réfection des plafonds de la salle polyvalente et de la salle de jeux. Madame le Maire indique que nous n'avons pas l'accusé de réception de la demande de subvention à la Préfecture. Il faut donc attendre ce retour pour prendre une décision. Nous en reparlerons au prochain conseil.

**Camping, gîtes, lac, contrôle des régies** : Le Tribunal de Commerce de Cahors a accepté les créances de la société Sud Villages comme suit :

\*A titre chirographaire :

- ❖ Taxe de séjour : 1 715.95 €
- ❖ Eau : 479.82 €
- ❖ Electricité : 18 630,00 €
- ❖ Electricité : 6 000.00 €
- ❖ Electricité : 1 678.00 €

\*A titre privilégié :

- ❖ Loyers : 18130.43 €

Soit un total de 46 634.20 €. Ce n'est pas parce que le Tribunal a retenu les créances que nous serons payés. Nous avons un peu plus de chances sur les 18 130.43 € de loyers. Mais il faut avoir à l'esprit que l'étalement est prévu sur 9 ans.

Comme notre trésorier nous l'avait annoncé nous avons eu un contrôle sur l'ensemble des régies du site : pêche, kiosque, camping – gîtes et boutique du camping. Nous attendons le rapport . Madame le Maire est sereine car voici le commentaire du contrôleur sur le camping, les gîtes et la régie boutique « nous frôlons la perfection et votre régisseur a parfaitement saisi le fonctionnement d'une régie. Il serait d'ailleurs envisageable de lui faire superviser l'ensemble des régies municipales ». Il faut reconnaître que le logiciel INAXEL que nous avons acquis en 2015 facilite bien la tâche. La saison 2016 est désormais bien avancée. Madame le Maire communique les chiffres dont nous disposons. Il s'agit des chiffres issus du logiciel de gestion du camping et des gîtes et des états des caisses enregistreuses du côté Lac .

Les chiffres arrêtés au 27 août.

Au camping et aux gîtes : 66 301.11 € pour 53 000 € sur l'année 2015. Soit une progression de 25.10 %.

Côté lac : 35 928.25 € pour 17700 € en 2015 . La progression de 202.98 %. Les recettes des marchés gourmands qui ne rentrent pas dans les finances de la commune mais alimentent les trésoreries de 5 associations : les fleurs, le LAC Plaisance, la pétanque, le foot et la dernière née M.A.R.T.I.A.L : 6238.12 € pour 3826.75 € en 2015 soit une progression de 63 %.

La journée du 15 août qui a connu un franc succès organisée par l'association LAC a connu une recette de 8 099.13 €.

Pour l'instant les recettes cumulées de la saison sur le site s'élèvent à:116 566.61 €.

Madame le Maire tient à féliciter les agents qui sont impliqués sur le site. Ils ont beaucoup travaillé et ont fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande disponibilité. Pour l'instant nous n'avons pas eu de dégradations donc il peut y avoir du monde sans problème.

Le contrôleur nous demande une modification de l'arrêté de création de la régie boutique. Madame le Maire lit le projet de délibération.

VOTE pour cette modification : à l'unanimité

Jean Marc Barrière demande l'état des analyses d'eau de baignade. La nouvelle limite mise en place pour les cyanobactéries est à 100 000. Le dénombrement n'a pas dépassé 30 000 cellules. L'ARS souhaite travailler sur le Lac Plaisance pour approfondir les recherches puisqu'un même échantillon analysé par deux laboratoires peut avoir un résultat de qui varie de 1 à 8.

- **Décision modificative budget commune** : Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative de crédits comme suit afin de pouvoir régler une dépense imprévue au C/678, dépense inhérente à un remboursement de la location d'un mobil home d'un particulier : C/678 : + 700 €      C/6281 : - 700 €

VOTE : pour à l'unanimité

- **Vie des commissions**

CULTURE : Gérald Batissou dresse un bilan des deux expositions estivales :

La première concernant les compagnons a connu 496 visites. La seconde, concernant des artistes locaux a vu 320 personnes.

TRAVAUX : L'ATEC se déplace dans les prochains jours pour affiner le dossier de réfection des trottoirs et pour lancer une étude en vue du départ à la retraite de nos bouchers

Il faut continuer également l'électrification de la zone camping / lac

- **Questions diverses**

Jean Marc Barrière indique que concernant la question internet, le socle de l'armoire est posé. Les gaines sont passées. La fibre est passée de Nexon à St Hilaire. Les délais annoncés sont tenus.

François Buisson demande si les réserves en eau sont suffisantes. Nous n'avons pour le moment pas de problème. Madame le Maire invite les membres du Conseil à une réflexion : nous avons eu des demandes de branchements d'eau à effectuer pour des agrandissements d'exploitations agricoles. 1 concerne St Hilaire Les Places, 1 Bussière Galant et 2 Ladignac Le Long. Cela représente environ 250 m<sup>3</sup> de plus par jour. Il faut y réfléchir

#### ASSOCIATIONS :

Gymnastique volontaire: suite à un différent portant sur la consommation d'électricité lors de la soirée zumba du printemps 2016, l'association de gymnastique volontaire de St Hilaire Les Places a quitté notre commune pour Rilhac Lastours. L'Association de gymnastique volontaire de Saint Hilaire Les Places n'existe plus. Nous procéderons à l'annulation comptable du titre de 101.70 € puisque nous ne pouvons pas poursuivre une entité qui n'existe plus. Madame le Maire informe le conseil que Madame la Présidente de la gymnastique de Rilhac Lastours a déposé une requête devant le Tribunal Administratif.

Jumelage : Le jumelage aura 30 ans en 2017. Madame le Maire propose de célébrer cet anniversaire les 26 et 27 août 2017. Marc Lobo signale qu'une réunion aurait dû avoir lieu suite à la démission du bureau du Comité de Jumelage. Madame le Maire indique que le jumelage a été voté par le conseil municipal et signé par le Maire, et qu'en début d'année une régie jumelage a été créée. Elle rappelle également qu'il n'y a aucune obligation de fonctionner avec un comité de jumelage. Les festivités seront donc organisées par la commune.

Aînés : Comme vous le savez la dernière assemblée générale de l'association nuances d'automne n'a pas permis de trouver un bureau. L'association est donc en sommeil. Madame le Maire propose que la commune prenne le relais et organise un goûter réservé aux anciens de la commune chaque second mardi après midi du mois en dehors des vacances d'été. Ainsi nos aînés pourront continuer à se réunir et jouer aux cartes les mardis après midi.

VOTE pour l'organisation de goûters : contre 5 (Franck Delautrette, Amandine Bresson, Cécilia Gourgousse, Marc Lobo, Jean Marc Barrière) 8 pour

Jeunes : Nous avons un groupe d'une trentaine de jeunes qui se retrouve régulièrement dans les rues du bourg ou au lac. Madame le Maire propose que nous envisagions la possibilité de mettre à leur disposition une salle afin qu'ils puissent s'y réunir. Le débat s'engage et il ressort qu'il faut d'abord recenser leurs besoins.

Participation de Rilhac Lastours à la scolarisation de leurs enfants :Le conseil municipal de Rilhac Lastours s'est réuni à propos de la participation de la commune aux frais de scolarisation de leurs enfants dans notre école. Nous avons fait une réunion d'information envers les élus et les parents d'élèves. Nous avons aussi invité l'association des parents d'élèves et les élus au conseil d'école. La réponse du conseil de Rilhac Lastours est la suivante : 130 € pour l'année 2016 / 2017 et 300 € pour 2017/2018. Madame le Maire a déjà transmis notre décompte pour avis aux services préfectoraux et elle doit les rencontrer dans les jours à venir.

Levée de séance : 22h35

